PE - COURRIER
EP - ENTRÉE
03 FEV. 2012
N° 1844

COMMISSION EUROPÉENNE

Secrétariat général

Bruxelles, le 25.01.2012
SG-Greffe(2012) D/ 1386

Madame la Secrétaire générale,

J'ai l'honneur de vous transmettre une proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données.

La proposition étant fondée sur l'article 16, paragraphe 2 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la procédure législative ordinaire est d'application.

Vu la matière traitée, la Commission a suggéré au Conseil de consulter le Contrôleur européen de la protection des données.

Cette proposition est accompagnée d'une analyse d'impact et de son résumé qui sont transmis sous le couvert de documents de travail des services de la Commission.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire générale, l'assurance de ma haute considération.

Pour la Secrétaire générale,

Jordi AYET PUIGARNAU
Directeur

p.j. : COM(2012) 10 final - 2012/0010 (COD)

SEC(2012) 72 final, SEC(2012) 73 final

Madame Francesca RATTI
Secrétaire générale adjointe
Parlement européen
Case Postale 1601
LUXEMBOURG

Commission européenne, B-1049 Bruxelles - Belgique - Bureau: BERL 05/30
Téléphone: ligne directe (+32-2)295.15.28, standard 299.11.11. Télécopieur: 296.96.74